



86

UNSA Territoriaux 86

Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne

www.unsater86.com

Publication date: mardi 26 mai 2020



Le recours au télétravail a été largement favorisé depuis le début du confinement en mars 2020 et se poursuit dans la Fonction publique.

Pendant cette période, un [décret](#) est venu modifier et compléter certaines conditions et modalités de mise en œuvre dans la fonction publique et la magistrature. Ce décret n'a pas été pris pour adapter les règles à la gestion de la crise Covid-19, mais pour permettre l'application des dispositions de l'[article 49 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019](#) de transformation de la Fonction publique.

Retrouvez l'intégralité des conditions et modalités du télétravail dans la nouvelle fiche pratique de l'UNSA Territoriaux :

<http://www.unsater86.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Fiche Pratique "Télétravail"**